



## Téléservice : Pré-demande en ligne de permis international

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

La pré-demande en ligne d'un permis international est obligatoire **si vous habitez en France**.

Ce téléservice est accessible avec FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS.

Pour faire votre pré-demande en ligne, vous avez besoin des éléments suivants, **photographiés ou numérisés** :

### Vous êtes Français

- **Pièce d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>), permis de conduire
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

### Vous êtes Européen

- **Pièce d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>), permis de conduire
- Copie du justificatif de votre résidence en France depuis au moins 6 mois. Par exemple : contrat de location, contrat de travail, justificatif de sécurité sociale, avis d'imposition...
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

### Vous avez une autre nationalité

- **Pièce d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>), permis de conduire
- Copie de votre titre de séjour ou de la **vignette Ofii apposée sur votre passeport** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F39>)
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associés/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>)

Vérfié le 17 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

#### PARTICULIERS

- Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- Permis international pour conduire à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>)